

# BUDGETS PRIMITIFS 2022

**Budgets primitifs 2022 : dans le contexte de reprise de l'activité économique, Grand Paris Sud Est Avenir se mobilise pour la relance en intensifiant ses investissements, et poursuit son action en faveur des solidarités, de la transition écologique, et de la densité des services à la population.**

---

## LE BUDGET DE GPSEA EN QUATRE POINTS :

- 1** Un Territoire qui fait : **104 euros par habitant par an d'investissement** sur la période 2018-2020, contre 53 euros en moyenne à l'échelle des EPT ;
- 2** Un Territoire acteur des **solidarités** : avec ses communes membres, ses habitants, ses entreprises, comme avec ses agents ;
- 3** Un Territoire moteur de la **transition écologique** : la mise en œuvre des 50 actions du Plan Climat Air Energie Territorial, ainsi que du Plan Local de Mobilité et du Plan Vélo ;
- 4** Un Territoire catalyseur des **services** à la population : au bénéfice de ses habitants, en continuant de faire baisser le coût du service public.

Les compétences de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) sont déployées au travers de l'exécution de quatre budgets : un budget principal et 3 budgets annexes (assainissement, eau potable et parcs de stationnement), adoptés pour 2022 à l'occasion du conseil de territoire du 30 mars.

**GPSEA est l'un des Territoires les plus intégrés du Grand Paris, situé parmi les tous premiers investisseurs de la zone métropolitaine.**

Traduction de la solide volonté politique des Maires et des élus de construire un Territoire d'action, GPSEA est aujourd'hui en capacité d'accompagner les communes et les habitants en produisant un service public dense au diapason des défis du temps en matière notamment :

- **D'investissement** pour favoriser la relance de l'économie, avec la mise en œuvre d'un plan de 450 millions d'euros de dépenses d'équipement sur la période 2021 – 2030 acté par les Maires du Territoire en 2021, construit dans un souci de répartition équitable de l'action publique sur le territoire, et soutenu par l'Etat au travers de l'Accord de Relance signé en 2021. GPSEA poursuivra dans ce contexte ses investissements de proximité pour le cadre de vie, en matière de bâtiments publics (piscines, médiathèques, conservatoires, pépinières et hôtels d'entreprises...) et d'aménagement, de voirie, de réseaux d'eau et d'assainissement, de collecte des ordures ménagères et de propreté urbaine ;
- **De solidarité** dans ses différentes dimensions, conformément à ses valeurs, qu'il s'agisse de la mobilisation en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale, de la réponse à la carence de l'offre de soin avec un soutien à la construction de maisons de santé, d'un engagement dans les 3 programmes nationaux de renouvellement urbain de notre territoire, et du soutien apporté à l'ensemble des 16 communes et plus particulièrement à celles de taille modeste au travers du fonds de solidarité ;
- **De transition écologique**, avec la mise en œuvre des 50 actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), ainsi que du Plan local de Mobilité (PLM) et du Plan Vélo qui l'accompagnent, la poursuite des réflexions programmatiques initiées dans le cadre de la stratégie d'aménagement durable de notre territoire avec l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et du Règlement local de publicité intercommunal (RLPi), la définition d'une stratégie d'intervention pour la réhabilitation des logements et la lutte contre la précarité énergétique, ainsi que le prolongement de projets d'envergure et vertueux sur le plan environnemental.

Cette ambition se déploie dans un cadre financier sécurisé, sous l'effet d'une démarche volontariste de **maîtrise du coût des services publics et de protection du pouvoir d'achat des usagers** : politique d'achats groupés avec les communes, généralisation de la négociation dans la passation des marchés du Territoire, massification des prestations dans le cadre des renouvellements de marchés avec en 2022 la collecte des déchets ménagers, remise en concurrence des conventions de fourniture et de distribution d'eau potable, déploiement d'une politique offensive de captation de cofinancements... Ce sont désormais plus de 1,4 million d'euros d'économies qui sont générés chaque année par GPSEA et partagés avec les communes dans le cadre de sa stratégie achat et de gestion active de la dette.

Dans un contexte économique et institutionnel incertain marqué notamment par un regain de l'inflation, le Territoire inscrit sa stratégie d'investissement dans le cadre d'un modèle économique qui protège les communes autant qu'il sécurise les capacités d'intervention du Territoire pour mener à bien le programme d'investissement décidé par les Maires.

Sur cette base, le budget 2022 de GPSEA adopté par le conseil de territoire :

- Permet une augmentation de l'autofinancement malgré un contexte de tensions inflationnistes, avec une épargne brute budgétée en hausse par rapport à celle de 2021 et un taux d'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement de près de 10% permettant de sécuriser les investissements du Territoire en 2022 ;
- Comprend un niveau de dépenses d'équipement nouvelles important et cohérent avec le cadrage fixé par les Maires du Territoire en 2021, à près de 51,2 millions d'euros budget annexe assainissement inclus, conformément à l'ambition d'une grande collectivité d'investissement et de cohésion ;
- Maintient un recours très encadré à l'emprunt.

## 01

## Une section de fonctionnement maîtrisée dans un contexte financier incertain

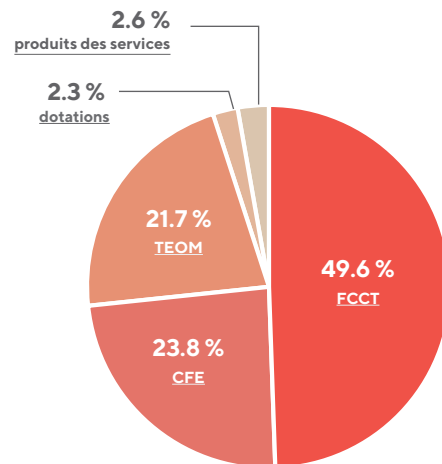
La section de fonctionnement traduit le déploiement des politiques publiques du Territoire, dans une recherche constante de qualité et d'efficacité.

### EN 2022, LE BUDGET DE GPSEA FINANCIERA NOTAMMENT :

- **1 000 000 de prêts de documents** dans les 23 médiathèques, ludothèques et bibliothèques mobiles du Territoire ;
- **L'accompagnement de près de 10 000 personnes** éloignées de l'emploi ;
- **4 pépinières et hôtels d'entreprises, ainsi qu'un incubateur**, accompagnant 80 jeunes entreprises ;
- La fourniture de **13 200 repas** par jour dans le secteur scolaire et périscolaire, et pour les seniors ;
- Le nettoyage de **520 marchés, de 295 km de chaussée et de 600 km de trottoirs** ;
- La collecte de **133 000 tonnes de déchets** ;
- La culture ou la fourniture d'une gamme de plus de **600 000 plantes**.

- De produits des services (droits d'entrées dans les piscines, recettes issues des inscriptions dans les conservatoires...), estimés à 4,9 millions d'euros ;
- Pour le budget annexe assainissement, de la redevance d'assainissement, pour 7,1 millions euros.

### RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN POURCENTAGES



1

### Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2022 à 194,6 millions d'euros pour le budget principal, en augmentation de +3,9% par rapport au budget primitif 2021.

Elles se composent essentiellement :

- Du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé par les communes, budgété à hauteur de 95,2 millions d'euros ;
- De la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), compensations d'exonérations incluses, estimée à 45,6 millions d'euros compensations d'exonérations incluses ;
- De la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), à hauteur de 41,7 millions d'euros ;
- De dotations (subventions de soutien à la performance du tri des ordures ménagères, subventions versées par l'Etat sur le secteur de la culture...), pour 4,5 millions d'euros ;

### QUATRE CHIFFRES CLÉS SUR NOS RECETTES :

- Une indexation globale du FCCT à hauteur de **+2,3%**, sous l'effet de l'actualisation prévue par la loi à hauteur de **+3,4%**, qui ne s'applique qu'aux deux tiers du FCCT ;
- Une progression de **+36%** des produits des services, en lien la perspective d'une réouverture des équipements territoriaux sur une année complète ;
- Une reconduction dans le cadre de la loi de finances pour 2022 du prélèvement des deux tiers de la dynamique de CFE des EPT au bénéfice de la MGP, dont l'impact est estimé à environ **-500 000 euros** pour GPSEA en 2022 ;
- Un enjeu majeur pour les Territoires : le maintien de la CFE après 2022, sous peine de perdre près de **1,5 milliard d'euros** de ressources en 10 ans.

Dans le contexte de reprise de l'activité économique, la progression des recettes de fonctionnement s'explique principalement par l'ajustement du FCCT, première source de recettes des Territoires et conçu par le législateur comme leur outil de financement privilégié, par transfert de ressources des communes. Son évolution traduit la compensation des compétences transférées à GPSEA entre 2017 et 2019 (reprise en gestion de 26 médiathèques, conservatoires, piscines et gymnases en 2017, de 210 000 m<sup>2</sup> de voiries en 2018, de 32 opérations d'aménagement en 2020...). Dans un souci de maîtrise de sa trajectoire financière tout en préservant les finances des communes, GPSEA met en œuvre, en dehors du transfert de nouvelles compétences, une philosophie de calcul du FCCT cohérente avec les engagements pris en investissement sur la mandature, avec une actualisation globale du FCCT à hauteur de +1,2% ou une indexation minimale légale. Cette actualisation sera complétée à compter de 2023 par un mécanisme de partage de la richesse fiscale créée sur notre territoire par l'action conjuguée des communes et du Territoire.

S'agissant des recettes fiscales, les équilibres du budget 2022 sont assis sur des hypothèses d'évolution des bases de fiscalité prudentes compte tenu des dernières projections nationales. Le produit de CFE est attendu en augmentation de 300 000 euros en intégrant l'impact du prélèvement des deux tiers de la dynamique au bénéfice de la Métropole du Grand Paris. A noter que les Territoires se mobilisent dans le cadre des discussions sur le schéma financier du Grand Paris pour conserver le bénéfice de la CFE au-delà de l'année 2022, nouvelle échéance fixée par la loi de finances pour 2021, en raison de son rôle central dans l'équilibre du financement des compétences des EPT mais aussi parce qu'il s'agit de leur dernier pouvoir fiscal.

2

## Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2022 à **175,3 millions d'euros** pour le budget principal, soit une hausse de +2% par rapport au budget primitif 2021. En retranchant l'impact anticipé tant des mesures réglementaires obligatoires que des tensions inflationnistes affectant le budget du Territoire, la progression des dépenses de fonctionnement n'est que de +1,4% en 2022.

La section de fonctionnement se caractérise par une part importante de reversements obligatoires que sont :

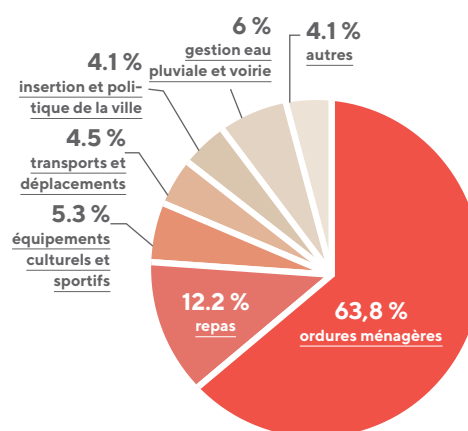
- La dotation d'équilibre versée au bénéfice de la Métropole du Grand Paris, pour 33 millions d'euros ;
- La contribution au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), pour 8 millions d'euros ;
- Le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), pour 3 millions d'euros.

Les dépenses de personnel (y compris les frais d'élus) s'élèvent à 56,6 millions d'euros, soit seulement 32% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses sectorielles sont quant à elles principalement consacrées :

- A la collecte et au traitement des ordures ménagères, pour 36 millions d'euros ;
- A la fabrication des repas, pour 6,9 millions d'euros ;
- A la gestion des eaux pluviales et à l'entretien des voiries, pour 3,4 millions d'euros ;
- Aux équipements culturels et sportifs, pour 3 millions d'euros ;
- Aux actions en matière d'insertion, de politique de la ville et d'économie sociale et solidaire, pour 2,3 millions d'euros ;
- Aux transports et déplacements, pour 2,5 millions d'euros ;
- Pour le budget annexe assainissement, à l'entretien des réseaux d'assainissement, pour 1 million d'euros ;
- Pour le budget annexe parcs de stationnement, à l'exploitation des parcs relais de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie par le biais d'un marché, pour 315 000 euros.

### RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN POURCENTAGES



### TROIS CHIFFRES CLÉS SUR NOS DÉPENSES :

- Un impact anticipé des tensions inflationnistes de **500 000 euros** en 2022 ;
- Plus d'**1,4 million** de gains financiers générés par notre politique d'achat offensive et par l'optimisation de la gestion de notre dette (4 millions d'euros en cumul entre 2016 et 2021) ;
- Un objectif de **35%** d'achats de denrées issues de l'agriculture biologique ou de proximité pour la restauration collective, et de suppression totale des contenants plastiques en lien avec la mise en œuvre de la loi EGALIM ;
- Près de **707 000 euros** dédiés au plan en faveur de l'emploi des jeunes et de l'inclusion sociale, et **30 000 euros** au titre de l'expérimentation du dispositif Cité de l'emploi en faveur des quartiers défavorisés, cofinancés par l'Etat.

## 02

## Une politique d'investissement conforme à l'ambition portée par les Maires du Territoire

Avec près de 51,2 millions d'euros (budget annexe assainissement inclus) en 2022, GPSEA fait de l'investissement le moteur de son action au service du développement de son territoire, en s'appuyant sur des principes d'intervention qui :

- Tiennent compte des spécificités et des enjeux propres du bassin de vie en matière environnementale, climatique, économique et sociale. En témoignent notamment la poursuite de la mise en œuvre des actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la déclinaison du Plan local de mobilité et du Plan Vélo, et le prolongement ou l'engagement des travaux pour l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal (RPLi) et d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ;
- Garantissent une répartition équitable des investissements sur le territoire dans un souci d'équilibre territorial, et s'inscrivent dans une trajectoire financière soutenable tant pour les communes que pour le Territoire.

Le budget 2022 met en oeuvre dans ce cadre la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) validée par les Maires du Territoire en 2021, avec près de 450 millions d'euros sur 10 ans déclinés par secteurs d'interventions, soit environ 45 millions d'euros par an pour le budget principal et le budget annexe assainissement.

### EN 2022, LE BUDGET DE GPSEA FINANCERA, ENTRE AUTRES :

- L'accompagnement de **18** opérations nouvelles de construction de **595** logements sociaux, via l'attribution de subventions pour surcharge foncière ;
- La conduite de **14** opérations de travaux de voirie et de **22** opérations sur les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales ;
- Le lancement ou la poursuite de **6** opérations structurantes de construction, de réhabilitation ou de rénovation sur les équipements culturels et sportifs du Territoire ;
- Le suivi de **60** opérations d'aménagement, soit **300 000** m<sup>2</sup> de surface de plancher d'activités économiques en développement ;
- Une participation de **500 000** euros sur un total de **4,5** millions d'euros au projet de prolongement de la RN406 jusqu'au port de Bonneuil-sur-Marne, afin de dynamiser l'activité du port ;
- Le rachat du parc de bacs de collecte des ordures ménagères dans le cadre du renouvellement des marchés de collecte, afin de générer des économies de fonctionnement durables pour le Territoire ;
- La fourniture de **2 000** arbres d'ornement, conifères et arbustes par les serres de GPSEA situées à Mandres-Les-Roses.

1

## Le programme d'investissement

Prévues à hauteur de 64,2 millions d'euros, les dépenses d'investissement du budget principal intègrent 45,9 millions d'euros consacrés aux dépenses d'équipement nouvelles, avec en sus 5,3 millions d'euros inscrits au budget annexe assainissement. Ce programme d'investissement est cohérent avec l'ambition d'investissement validée par les Maires du Territoire lors du conseil des Maires du 19 novembre 2021, au regard du niveau de réalisation projeté à l'issue de l'année 2022.

Les dépenses d'investissement se répartissent principalement entre :

- Les travaux de réhabilitation et d'entretien des équipements et bâtiments administratifs territoriaux, pour 14,6 millions d'euros ;
- Les travaux relatifs au cadre de vie pour 17,2 millions d'euros dont 13 millions d'euros de crédits pour la voirie et les réseaux d'eaux pluviales et 2,9 millions d'euros pour la collecte et le traitement des déchets ;
- La politique d'aménagement du territoire, pour 6,8 millions d'euros ;
- Le fonds de solidarité aux communes, pour 1,5 million d'euros
- Les autres dépenses d'équipement pour 5,8 millions d'euros, dont 1,3 million d'euros de crédits dédiés aux équipements culturels et sportifs ;
- Les travaux sur les réseaux d'assainissement, inscrits au budget annexe assainissement, pour 5,3 millions d'euros.

2

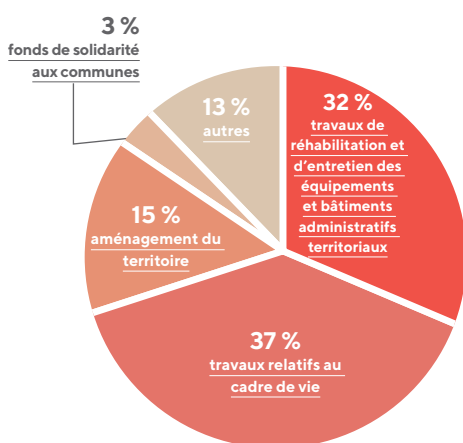
## Le financement du programme d'investissement

Le programme d'investissement de GPSEA est financé pour partie par les ressources propres générées par sa section de fonctionnement, auxquelles s'ajoutent les subventions d'investissement affectées aux dépenses d'équipement.

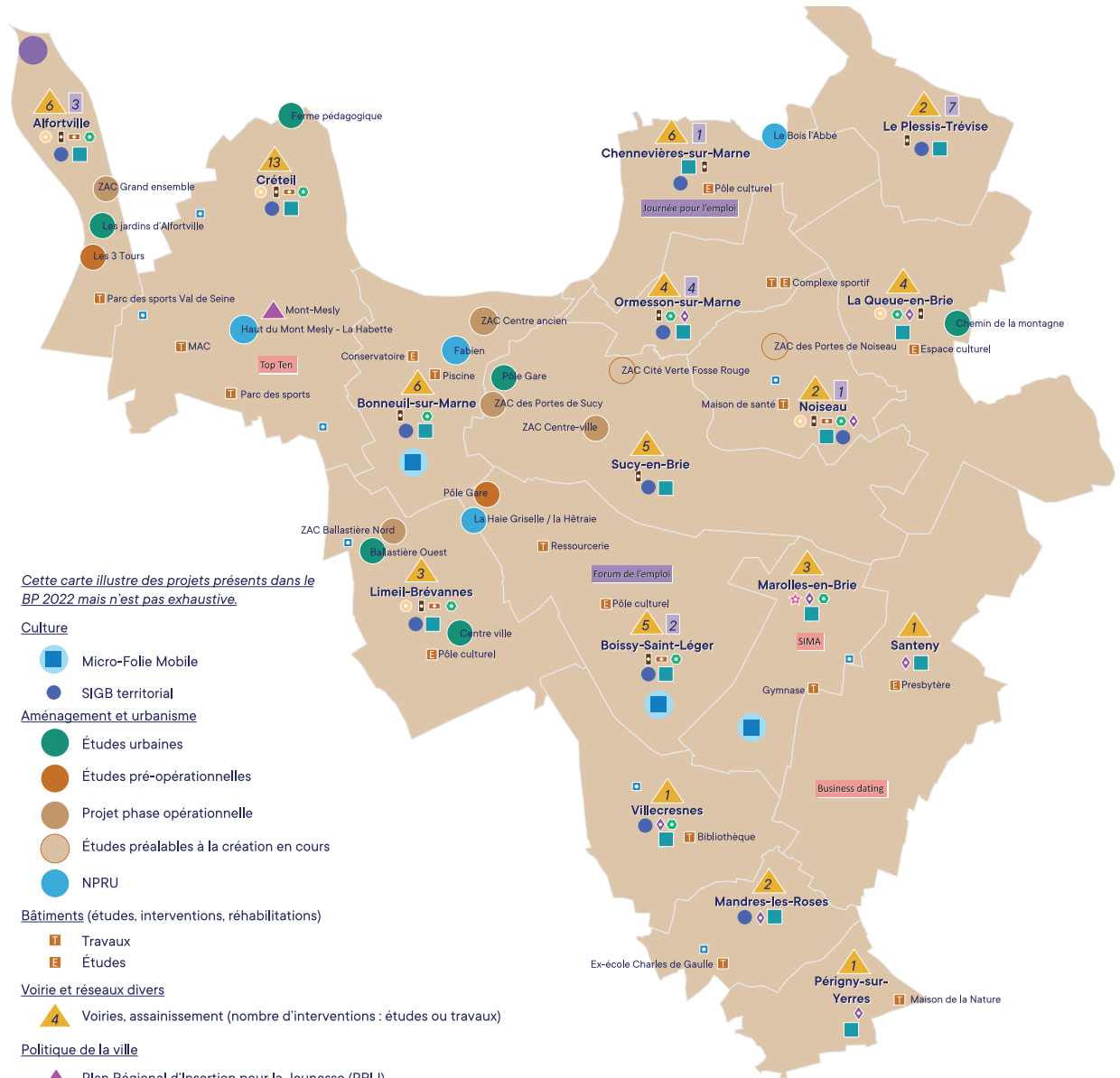
En complément, le Territoire fait appel au concours financier des établissements bancaires pour environ 24 millions euros, dans le cadre d'une trajectoire d'emprunt maîtrisée. A noter qu'afin d'accompagner la mise en œuvre du PCAET, le Territoire poursuivra en 2022 sa stratégie de captation de financements préférentiels labellisés « verts », aux conditions financières attractives, fléchés sur les actions menées en faveur de l'environnement (eaux pluviales, assainissement, rénovation énergétique).

**En définitive, grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à un endettement budgété à hauteur des ambitions territoriales mais qui reste raisonnable, GPSEA assure le financement d'un programme d'investissement ambitieux au service de ses communes membres, tout en préservant ses équilibres financiers.**

### RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN POURCENTAGES



# Projets inscrits au budget primitif 2022 de GPSEA\*



Cette carte illustre des projets présents dans le BP 2022 mais n'est pas exhaustive.

**Culture**

- Micro-Folie Mobile
- SIGB territorial

**Aménagement et urbanisme**

- Études urbaines
- Études pré-opérationnelles
- Projet phase opérationnelle
- Études préalables à la création en cours
- NPRU

**Bâtiments (études, interventions, réhabilitations)**

- Travaux
- Études

**Voirie et réseaux divers**

- Voiries, assainissement (nombre d'interventions : études ou travaux)

**Politique de la ville**

- Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ)
- OPAH
- Programme de construction de logements sociaux (nombre de programmes)

**Économie**

- Évènement

**Autres compétences et services**

- Fond de solidarité
- Service de production florale
- Service de lecture publique itinérant
- Service de restauration collective
- Service de propreté urbaine
- Collecte et traitement des ordures ménagères
- Espace emploi
- Actions PCAET



## 03



## Un budget 2022 qui poursuit l'engagement de GPSEA en faveur du développement durable

Dans la continuité des actions engagées depuis la création du Territoire, le budget 2022 prolonge la déclinaison opérationnelle des 50 actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté dans sa version définitive lors du conseil de territoire du 9 juin 2021. **100% de ces actions ont été initiées ou continuées en 2021.**

Au total, l'effort financier du Territoire en faveur du développement durable s'élève sur ses quatre budgets à 69,8 millions d'euros, dont 48,1 millions d'euros en dépenses de fonctionnement et 21,7 millions d'euros en dépenses d'investissement. Les recettes perçues au titre du développement durable sont évaluées à 54,6 millions d'euros, dont 51,7 millions d'euros en fonctionnement et environ 2,9 millions d'euros en investissement.

**L'effort de GPSEA en faveur du développement durable se répartit principalement entre :**

### Les déplacements, le transport, l'attractivité et l'aménagement,

à hauteur de **3,1 millions d'euros de dépenses** et **585 000 euros de recettes**, traduites par :

- **Une action en faveur de la réduction des émissions de gaz à effets de serre**, avec au titre de la promotion des modes de déplacements actifs la mise en œuvre du plan vélo intégré au Plan Local de Mobilité du Territoire (**action n°7 du PCAET**), une action en faveur du développement des transports en commun matérialisée par le financement des réseaux de desserte locaux ou encore par la mise en œuvre de la gratuité d'accès aux parcs relais de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie pour les usagers des transports en commun titulaires d'un abonnement Navigo annuel, ainsi qu'un soutien au Syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUM) au titre du projet de station hydrogène porté par « H2 Créteil » (**action n°8 du PCAET**);

- **Un accompagnement au développement de filières économiques vertueuses**, avec la poursuite des actions de structuration de la filière santé autour de la thématique « Santé-Environnement-Qualité de l'air » (**action n°6 du PCAET**), la mise en œuvre dans la continuité de l'étude achevée en 2021 du programme d'actions en vue d'augmenter la part des énergies renouvelables et de récupération produites localement (**action n°4 du PCAET**), ou encore la poursuite de l'expérimentation d'une démarche

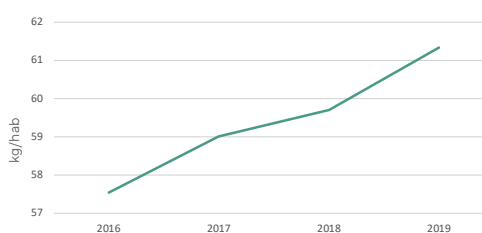
d'écologie industrielle territoriale (**action n°25 du PCAET**);

- **Un engagement en faveur de l'exemplarité dans l'aménagement de l'espace**, avec la concrétisation d'une charte d'aménagement et de construction durable à destination des aménageurs, promoteurs et bailleurs (**action n°13 du PCAET**), ainsi que la poursuite du projet de ZAC situé sur le site ex-France Télécom à Noiseau (**action n°12 du PCAET**), qui constituera la vitrine de l'action du Territoire pour construire la ville durable de demain.

### L'environnement et le cadre de vie,

soit **42,9 millions d'euros de dépenses** et **44,4 millions d'euros de recettes** avec notamment, en matière de déchets, l'élaboration d'un Programme local de prévention des déchets pour réduire la quantité et la nocivité des déchets produits et incinérés (**action n°26 du PCAET**), la mise en œuvre du nouveau programme d'installation de conteneurs enterrés à l'échelle du territoire de GPSEA, le renouvellement des marchés de collecte des déchets dans le cadre d'un nouveau cahier des charges à forte dimension environnementale avec l'utilisation d'un parc de bennes totalement décarboné ou encore la déclinaison progressive d'une solution de collecte des bio-déchets alimentaires (**action n°27 du PCAET**), mais aussi l'achèvement du projet pour l'implantation d'une ressourcerie expérimentale sur la commune de Boissy-Saint-Léger afin de favoriser la réutilisation et le réemploi des biens (**action n°28 du PCAET**).

#### PERFORMANCE DE TRI DE GPSEA



Source: Rapports annuels des déchets de GPSEA

Ces engagements complèteront les autres actions portées par le Territoire en lien avec le cadre de vie, avec à titre d'exemple :

- **En matière de transition énergétique**, la création d'une plateforme numérique permettant d'accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation énergétique (action n°2 du PCAET), et la mise en œuvre d'une démarche d'accompagnement et de conseil des ménages en précarité énergétique par le biais du service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (action n°3 du PCAET) ;
- **Concernant le volet « climat »**, une implication dans les actions de valorisation du Massif de l'Arc boisé dans le cadre du renouvellement de la charte forestière (action n°19 du PCAET), l'entretien du sentier d'interprétation agricole du Plateau Briard (action n°21 du PCAET), ainsi que de l'achèvement de l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal (RLPi) pour lutter contre la pollution visuelle (action n°14 du PCAET) ;
- **Sur le volet économie circulaire**, l'achèvement du Projet Alimentaire de Territoire (PAT), suite à la réalisation d'un diagnostic complet de la filière agricole et des besoins alimentaires des habitants du Territoire (actions n°29, 30 et 33 du PCAET).

### 💧 La gestion de la ressource en eau,

soit **14,3 millions d'euros de dépenses** et **8,5 millions d'euros de recettes**, au moyen d'opérations de gestion patrimoniale et d'investissement sur les réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement déployées notamment dans le cadre du plan baignade initié en vue des jeux olympiques et paralympiques de 2024 (action n°16 du PCAET), mais aussi du renouvellement de plusieurs contrats de délégation de service public pour la distribution de l'eau potable avec des objectifs de rendement de réseau ambitieux (action n°17 du PCAET) ;

### 🏠 La politique de la ville et de l'habitat,

pour **3 millions d'euros de dépenses** avec un soutien financier conséquent en faveur des structures œuvrant dans le domaine de la santé et de l'insertion, la poursuite du déploiement du plan en faveur de l'emploi des jeunes et de l'insertion sociale, un rôle de coordination des actions mises en œuvre dans le cadre des contrats de ville, mais aussi un engagement en faveur de la rénovation énergétique du parc résidentiel marqué par l'extension du cadre d'intervention de GPSEA à l'ensemble des communes du Territoire (action n°1 du PCAET) ;

### 🍴 La restauration collective,

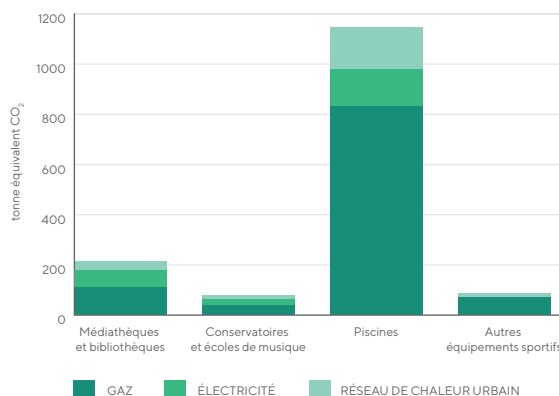
La restauration collective, à hauteur de **850 000 euros en dépenses**, avec une augmentation des achats de denrées issues de l'agriculture biologique ou de proximité (35%) ainsi qu'une suppression des contenants plastiques, en lien avec les obligations définies par la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (EGALIM), mais aussi des

actions déployées pour lutter contre le gaspillage alimentaire (actions n°29, 47 et 49 du PCAET) ;

### 🌿 Les actions visant à renforcer l'éco-exemplarité du Territoire,

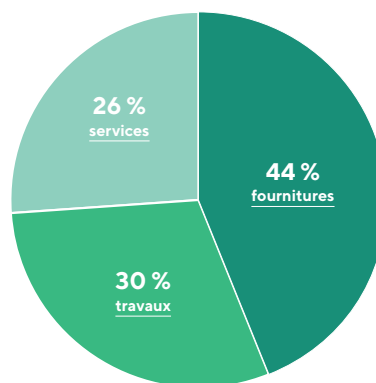
pour près de **5,6 millions d'euros de dépenses et un million d'euros de recettes**, au moyen notamment d'opérations de maintenance énergétique et d'opérations structurantes incluant des démarches environnementales initiées sur ses équipements culturels et sportifs (actions 34 et 36 du PCAET), de l'achat d'une électricité d'origine 100% renouvelable (action n°37 du PCAET), ou encore de la mise en œuvre de la charte des achats durables signée en 2019 pour faire de la commande publique un vecteur d'insertion des publics éloignés de l'emploi, mais aussi mieux prendre en compte les enjeux et objectifs environnementaux dans le cadre des marchés (action n°42 du PCAET).

### ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS



Source : Services de GPSEA, données 2017

### RÉPARTITION DES MARCHÉS FAISANT L'OBJET D'UNE DISPOSITION ENVIRONNEMENTALE



Source : Direction des Finances, de la Commande publique et du Contrôle de gestion

**BUDGET 2022 EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

